

Qualités paysagères et viticulture : clés d'action

Landscape qualities and keys for action

Aurélie LASNIER* et Joël ROCHARD

ITV France, 17, rue Jean Chandon Moët, BP 20046, 51202 Épernay cedex, France

*Corresponding author: aurelie.lasnier@itvfrance.com, Tel. +33 (0)3 26 51 50 90

Résumé : Parallèlement à la connaissance des aptitudes viticoles, le terroir témoigne d'une identité locale, d'une spécificité des conditions de productions et d'une originalité des lieux.

Le paysage, support sensible des choix d'aménagements locaux, constitue une entrée pertinente pour une réflexion durable, car il permet d'identifier et de conforter les supports identitaires, de redonner une vision spatiale à un projet technique viticole et de l'intégrer dans les échelles multiples d'un territoire.

Une démarche de paysage s'appuie sur un besoin local, exprimé par une collectivité ou des viticulteurs. Elle se décompose en une première étape de lecture et de diagnostic de paysage permettant de se questionner sur la place, le rôle et l'image du viticulteur dans le territoire. Cette première étape révèle la qualité des projets viticoles et recherche la cohérence entre les différents gestionnaires du territoire. Mais les observations et interrogations formulées ne restent qu'une entrée, à compléter par l'expertise de personnes ressources locales ou par des enquêtes auprès des différents acteurs territoriaux.

Ensuite intervient l'élaboration du projet, associé à un plan de gestion, qui répond à un dysfonctionnement ou besoin viticole local, tels les aménagements des abords de cave, des sentiers pédagogiques et la réimplantation de haies.

Les viticulteurs, principaux gestionnaires d'un terroir viticole, doivent être au cœur des discussions et force de proposition quant à l'avenir de leur territoire et aux priorités du projet.

La pré-existence d'un mouvement collectif et d'une conscience environnementale au sein des viticulteurs et des acteurs locaux est un atout non négligeable pour favoriser les dialogues et les dynamiques d'un projet.

Par ces démarches, le paysage devient l'expression d'un projet viticole, concerté, voulu, approprié et non subi ; c'est-à-dire une clé d'action pour la viticulture durable.

Mots-clés : paysage, diagnostic, projet, durable

Introduction

Le contexte actuel de la production viticole et de durabilité et l'émergence du concept de multifonctionnalité, amènent les viticulteurs et leurs organismes techniques à se poser des questions sur l'impact des activités agricoles sur le territoire.

Cette thématique est importante pour les viticulteurs qui sont sensibles au regard que la société porte sur leur métier, voire pour l'acceptation de leurs activités et des projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Dans certains cas, la valorisation de leurs produits passe par le maintien de structures essentielles d'un paysage comme expression visuelle d'un lien au territoire (pour les produits AOC par exemple). Dans d'autres cas, les viticulteurs ont intérêt à offrir un paysage de qualité, support emblématique de l'activité touristique de leur région, vecteur d'image de leur métier et de leurs produits.

Travailler sur les questions de paysages et de viticulture, c'est d'abord, à travers l'outil de lecture et de compréhension que constituent les paysages, réaliser un diagnostic de territoire, pour ensuite élaborer des projets paysagers.

Rappel sur les notions de paysages et paysages viticoles

Le paysage est une relation dynamique entre un territoire physique objectif (domaine du relief, de la géologie, de l'occupation des sols, de l'hydrologie, de l'agronomie, de l'écologie, de la sociologie, des politiques...) et la perception subjective que l'on en a (domaine du sensible, des représentations, des ambiances et identités locales).

- Le paysage dit objectif est le résultat historique des activités et de l'implantation humaine dans un contexte naturel donné et à un moment précis.

- Le paysage subjectif peut être interprété à deux niveaux : le premier dépend de l'individu, déterminé par ses préoccupations, son vécu et sa sensibilité. Le second dépend du groupe, il est conditionné par une culture collective, propre à une communauté ou à une société.

Deux autres dimensions complètent cette notion : la temporalité et le niveau d'échelle du paysage. Un paysage n'est pas figé, il évolue au rythme d'une journée, d'une saison, d'une année et des interventions

humaines. Il peut être appréhendé à l'échelle locale d'une exploitation ou à des échelles plus globales d'un coteau, d'une vallée, d'une appellation, voire d'un département.

Les paysages viticoles constituent une expression singulière des paysages ruraux. Ces portions de territoire si particulières sont dessinées par l'alignement régulier des ceps, sculptées par le travail du vigneron et le découpage parcellaire.

L'expression « paysage viticole » a été définie par L. Fabbri et M. Demarque en 2003 comme « *une entité révélée par une activité agricole liée à la culture de la vigne. Plus qu'une utilisation, le territoire concerné remplit une fonction économique : celle de produire dans un premier temps du raisin. Un paysage viticole peut donc se définir comme une entité révélée par une activité liée à la culture de la vigne, dont la fonction première est de produire du raisin.* »

Diversité d'approche

Le paysage, par son approche transversale et intégrative, associe différentes disciplines et une diversité de conceptions paysagères.

Certains privilégient le côté objectif du paysage et l'approche rationnelle de celui-ci, tels les naturalistes ou les géographes, tandis que d'autres, tels les paysagistes, privilégient une approche beaucoup plus picturale, cherchant à interpréter les lignes, les volumes ou les textures d'un paysage.

Émergence de la notion de paysage en viticulture

L'identité d'un territoire est définie par différents éléments structurels du paysage, tels le relief, les sols, les systèmes de taille et de conduite, les cépages, leurs couleurs, les types de parcelles et leurs agencements. Ces éléments résultent de pratiques qui répondent à des demandes de productions particulières dans un cadre juridique, politique, économique et historique précis.

La modernité a contribué à modifier les pratiques viticoles (remembrement, mécanisation, nouveaux modes de conduite).

Les paysages sont la surface visible et sensible des nouveaux bouleversements territoriaux, ils laissent à ressentir les valeurs qu'on leur confère et l'intérêt qu'on leur porte.

Travailler sur les questions paysagères et de viticulture, c'est d'abord, à travers l'outil de lecture et de compréhension que constitue ces supports, réaliser un diagnostic de territoire pour ensuite élaborer des projets durables.

Projet paysager

Démarche de projet

La démarche peut être engagée à l'initiative d'un viticulteur, d'une collectivité ou bien encore d'un syndicat et elle doit apporter une réponse à leurs attentes.

Elle se base sur un diagnostic de territoire et sur un plan de gestion, écrit en concertation avec tous les acteurs du projet et qui donne des pistes d'actions pour le territoire concerné. Il s'agit de construire un paysage de qualité, reflet et facteur d'un processus de développement durable, tant sur le plan agricole que rural et environnemental. En d'autres termes, cette approche vise à développer une démarche paysagère qui, à la fois, améliore le système de production, contribue à insérer l'exploitation dans une dynamique locale et assure une bonne gestion des ressources naturelles et du paysage.

Le leitmotiv d'une telle démarche est de réfléchir et de choisir un paysage plutôt que de le subir.

Vision d'un paysagiste sur un vignoble

À partir d'une étude réalisée par ITV France (A. LASNIER), nous nous appuyons sur l'exemple de Reuil, Commune champenoise située dans la vallée de la Marne qui cherchait à valoriser son paysage, pour développer cette partie.

La réflexion de ce village en matière de paysage fait suite à de premières actions réussies d'embellissement du village (fleurissement) et d'aménagements du coteau (viticulture raisonnée, aménagements hydrauliques, aménagement parcellaire et enherbement).

Ce village est également conscient de son potentiel touristique en matières de passage (situé sur route touristique de Champagne, Marne...), d'accueil (halte nautique, aire de pique-nique) et de visite (vignerons, potier, musée et église du XII^e siècle).

Reuil dispose de tous les éléments nécessaires à l'accueil prolongé des touristes, mais, d'une manière générale, ceux-ci ne s'arrêtent que quelques heures.

L'objectif de cette commune est notamment d'utiliser le paysage pour le développement touristique et économique local. Le maire et des viticulteurs veulent valoriser les actions réussies de fleurissement et d'aménagement du coteau et éveiller l'intérêt des touristes afin de leur donner l'envie de s'arrêter et de séjourner dans leur village.



Figure 1 - Dessin de Reuil vu depuis Œuilly (source A. Lasnier – ITV France)

Une première approche de terrain montre que :

- Du point de vue identitaire, Reuil a une identité forte, c'est un village de transition, de rivière et de vignoble.
- Du point de vue visibilité, il est intéressant de soulever les questions suivantes : comment un touriste découvre-il le village, comment se guide t-il dans le paysage et comment s'accroche t-il visuellement au village ? La carte de visibilité du village, qui illustre les axes et vues dont une personne peut avoir sur le village depuis les routes, point de vue et chemin proche, démontre que ce village est lové dans une dentelle.
- Pour aller plus loin dans l'analyse, nous pouvons observer plus attentivement le village et son vignoble, afin de souligner quelques clés visuelles :
 - Coexistence de tuiles rouges et de tuiles plus diverses,
 - Grand enchevêtrement de parcelles,
 - Présence d'un dépôt de gravas,
 - À qui appartiennent les chemins et comment peut-on circuler dans le vignoble ?
 - Coexistence d'aménagement optimum et utilisation anarchique de traverses de chemins de fer, de tôles ou de béton comme mur de soutènement...

À partir de cette étude, quelques aspects méthodologiques fondamentaux peuvent être cernés :

- Identité du territoire viticole concerné,
- Collecte des informations,
- Lecture du paysage (composante, place du vignoble),
- Typologie du vignoble,
- Paysage et bâti (village, monuments...),
- Paysage et communication,
- Agression du paysage viticole,
- Démarches de protection,
- Évolution du paysage.

Pour conclure sur cette première étape, la compréhension d'un paysage met en avant plusieurs aspects :

- Elle révèle la qualité des projets viticoles ;
- Elle apporte une complémentarité avec ds visions d'agronomes ;
- Elle permet une recherche de cohérence avec les autres gestionnaires du territoire ;
- Elle est un art du questionnement associé à la mise en place de concertations et d'actions pour y répondre.

Plan de gestion

Le diagnostic de paysage apporte la connaissance nécessaire d'un territoire pour le comprendre et le gérer. C'est l'argumentaire des actions qui seront décidées et mises en œuvre. L'identité, les spécificités, les éléments caractéristiques, les éléments à valoriser, ceux à améliorer dans ce paysage et les sous-unités caractéristiques de ces lieux sont à trouver. Les dynamiques d'évolution et les enjeux pour ce territoire doivent être formulés. Il convient de discuter, de compléter et de valider la pré-étude paysagère en concertation avec les acteurs du projet, pour que celle-ci devienne le diagnostic paysager du projet.



Figure 2 - Panneau circuit des vignobles

Concernant les aspects méthodologiques, il est important de prendre en compte les aspects suivants :

Transversalité de la notion de paysage : la richesse de cette notion permet de concilier différentes sciences et approches d'un même territoire.

Conviction des décideurs : une démarche de projet ne peut réussir que si les décideurs sont convaincus de son intérêt et la porte et la relance dans les réunions.

Fil directeur clair : une démarche de projet doit répondre à une attente claire qui définit le fil conducteur de l'étude qui doit être respecté tout au long de la démarche.

Concertation et démarche collective : projets partagés par tous.

Emboîtement des échelles : Une articulation optimale doit être trouvée entre les acteurs opérationnels (exploitations), les zones viticoles (communales, régionales, aires d'appellation) et les institutions territoriales (commune, groupement de communes, etc.).

Implication d'un animateur : une personne doit être présente au quotidien pour porter l'action, suivre les réalisations, relancer les personnes au besoin, répondre aux interrogations, c'est-à-dire faire vivre le projet.

Financement : un financement complémentaire peut aider à lancer la démarche ou bien à réaliser des actions. Pour cela, il est nécessaire de se renseigner auprès du département, de la région, de l'Europe...

Durée, temps nécessaire à la mise en place des actions : une démarche de projet peut prendre jusqu'à 10 ans depuis son lancement jusqu'à la réalisation de toutes les actions, ce qui justifie d'établir des étapes intermédiaires.

Entente entre les différents acteurs : pour bien travailler en concertation, les différents acteurs présents doivent se comprendre et se respecter.

Démocratie participative : la population et tous les acteurs du territoire concernés doivent être consultés au maximum (réunions, sorties pédagogiques). Il s'agit de passer d'un paysage passif à un paysage actif.

Conclusion

Compte tenu de la richesse et transversalité de la notion de paysage, ce dernier est un outil pertinent de lecture et de compréhension du rôle de la viticulture dans l'espace lors de l'élaboration du diagnostic du territoire.

Il représente une entrée à la fois concrète et sensible des problématiques relatives à l'environnement, à l'aménagement du territoire, au développement local et durable.

L'analyse du paysage permet de lire, puis de comprendre comment les hommes agissent sur leur milieu. À l'échelle d'une exploitation, d'une commune, d'un coteau ou bien plus, le paysage permet de comprendre le fonctionnement, l'impact territorial des activités viticoles et d'y projeter des évolutions futures, voulues ou probables. Cette lecture ne se suffit pas évidemment, elle doit être complétée d'enquêtes et d'études de document, afin d'obtenir un diagnostic de paysage ou de territoire.

L'analyse paysagère est également un outil de suivi et d'évaluation des projets. Un observatoire photographique est un outil qui permet de garder en mémoire la physionomie passée d'un espace viticole, de saisir et de visualiser une dynamique.

C'est aussi un outil de communication et surtout de dialogue. Montrer un croquis d'un village ou une photo d'un coteau lors d'une réunion permet souvent de déclencher un discours des personnes présentes qui s'amuse à retrouver les lieux qu'ils connaissent, à raconter une anecdote sur ceux-ci et ainsi qui finissent par s'approprier le projet, se concerter et négocier ensemble.

Références bibliographiques

- ENITA Clermont-Ferrand, Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, CRENA/CNRS UMR 5600, 2002. *Le paysage dans un projet de territoire – démarche et méthode expérimentées en limousin*, Clermont-Ferrand, 66p.
- FABBRI Laurence, DEMARQUE Monique, 2003. *Les paysages viticoles des Côtes du Rhône gardoises, définition et caractérisation*. Rapport d'étude, Laboratoire Mutations des Territoires en Europe CNRS, UMR 5045 – Université Paul Valéry, Montpellier. 53 p.
- LASNIER Aurélie, LE ROY Hervé, 2004. *Vigne et paysage font bon ménage*. In *Les 4 saisons du paysage*, Solstices, Équinoxes en Champagne-Ardenne. Bulletin d'information de la Fédération Régionale du Paysage, 4 p
- LASNIER A., Étude paysagère de Reuil : qualité du paysage et perspectives, septembre 2003.
- MICHELIN Y., *Lectures d'un territoire*. in La médiation culturelle du territoire. Consultable sur le site : <http://enfa.mip.educagri.fr/agri-culture/Ressources/articles/mediation/Michelin-Paysage.htm>
- ROCHARD Joël, *Traité de viticulture et d'œnologie durable*, éditions Avenir œnologie, 2005.
- ROCHARD Joël, HERBIN Carine, *Les paysages viticoles*, éditions Feret, 2006.
- TOUBLANC M., 2004, *Paysages en herbe*, Ed Educagri, 295p.